



N° 4938

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 janvier 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à l'engagement de la France pour le biomimétisme,

présentée par Mesdames et Messieurs,

Huguette TIEGNA, Typhanie DEGOIS, Nicole LE PEIH, Marion LENNE,
Graziella MELCHIOR, Sira SYLLA, Hélène ZANNIER, Jean-Marc ZULESI,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Mesdames, Messieurs, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une note scientifique sur le biomimétisme, détaillent la plus-value d'une stratégie inspirée du vivant pour l'économie et la protection de la planète.

Depuis toujours, l'humanité s'est intuitivement appuyée sur la nature pour innover, s'inspirant notamment de la faune et de la flore. Au cours de l'Histoire et probablement même depuis la Préhistoire, l'humanité s'est souvent inspirée de la nature et de son environnement pour innover. Parmi les exemples les plus connus, Léonard de Vinci, au XV^e siècle, s'inspire des oiseaux pour créer ses fameuses machines volantes.

À quelque échelle que ce soit, y compris celle d'un écosystème, le vivant est une source d'inspiration inépuisable. Pendant 3,8 milliards d'années, la vie sur Terre s'est adaptée à un large spectre de conditions physicochimiques (température, pH, luminosité, composition chimique...). Les procédés et les modes d'organisation trouvés aujourd'hui dans le vivant sont résilients, économes et issus du compromis évolutif entre la prospérité des espèces et la pression des différentes contraintes environnementales.

On estime qu'il existe entre 8 et 12 millions d'espèces sur Terre, dont seulement 2 millions sont connus à ce jour. La France, grâce à ses territoires ultra-marins et à sa zone économique exclusive (ZÉE), la deuxième au plan mondial en termes de superficie, possède un capital naturel exceptionnel et abrite environ 10 % de la biodiversité décrite dans le monde. À cet immense réservoir de ressources à ciel ouvert s'ajoute le patrimoine des différents musées français d'histoire naturelle, dont la collection la plus importante est détenue par le Muséum national d'histoire naturelle, riche de près de 67 millions de spécimens et d'archives documentaires, sources d'un savoir à fort potentiel.

Le biomimétisme est aussi une puissante incitation à la préservation de la biodiversité. Les scientifiques alertent depuis plusieurs décennies sur l'effondrement de la biodiversité, terrestre ou marine, à un rythme « sans précédent et qui s'accélère ». Les activités humaines, y compris le changement climatique, sont la principale cause de l'extinction de la biodiversité mondiale. Des actions sont encore possibles, notamment la sensibilisation des populations et des acteurs économiques.

Ainsi, en montrant que le vivant est une source majeure d'idées et d'innovations, le biomimétisme s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Il est en tout état de cause une puissante incitation à œuvrer en faveur de la biodiversité.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant que l'effondrement de la biodiversité s'accélère de façon dramatique ;
- ⑤ Considérant que la France, héritière d'une longue tradition scientifique, rationaliste et de la philosophie des Lumières, s'efforce de mettre le progrès et la science au service de l'humanité ;
- ⑥ Considérant que la France possède un patrimoine de biodiversité exceptionnel en raison des collections de ses différents musées d'histoire naturelle ;
- ⑦ Considérant que la France, forte de ses territoires ultra-marins, dispose de la première zone économique exclusive du monde ;
- ⑧ Considérant les dix-sept objectifs de développement durable adoptés par les États membres de l'Organisation des Nations unies en 2015 ;
- ⑨ Considérant le grand plan d'investissement d'avenir, « France 2030 » annoncé par le président de la République ;
- ⑩ Considérant la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 ;
- ⑪ Considérant les recommandations de la note scientifique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le biomimétisme ;
- ⑫ L'Assemblée nationale :
- ⑬ 1. Appelle le gouvernement français à envisager des Assises du biomimétisme sous l'égide conjointe du ministère de la transition écologique, du ministère de la mer, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'économie, des finances et de la relance ;

- ⑭ 2. Invite le gouvernement français à nommer un référent biomimétisme au sein de chaque département innovation des ministères concernés ;
- ⑮ 3. Appelle la France à mettre en place une charte du biomimétisme avec les principaux acteurs du biomimétisme, afin que les projets s'inscrivent dans une démarche globale d'éthique qui respecte des principes de protection de la nature. Cette charte donnera lieu à la création d'un label pour mettre en valeur les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de biomimétisme éthique ;
- ⑯ 4. Incite la France à soutenir la recherche fondamentale en biologie et en écologie, au laboratoire et aussi sur le terrain ; préserver et mieux exploiter les collections des musées d'histoire naturelle afin d'en faire un catalogue de ressources dont l'ingénierie peut s'inspirer ;
- ⑰ 5. Souhaite que la France encourage la formation pluridisciplinaire des ingénieurs, des architectes, des designers et des biologistes, y compris en développant la certification des formations continues et référence précisément les projets bio-inspirés dans les appels à projets.
- ⑱ 6. Invite la France à renforcer les partenariats franco-allemands dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en 2022. Une réflexion peut être menée sur la création d'une structure européenne de biomimétisme, afin de mutualiser les moyens et les actions.

